

**ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION DES CURATEURS ET  
ASSESEURS VAUDOIS PRIVES  
LE JEUDI 26 FEVRIER 2026 A GLAND au Collège des Tuilières A 20 HEURES**

**Présence :** La liste de présence circule.  
Elle est signée par 28 personnes.

**Excusés :** Mme Dominique Rose / Mme Catherine Helfer / Mme Valérie Luthi / Mme Ilham Salsac / M. Georges-Alain Vuille.

1. Le Président, M. François Martignier ouvre la séance à 20 heures.

Il salue la présence de M. Didier Lohri, Député au Grand Conseil et relayeur de nos demandes.

Il remercie M. Daniel Richard d'avoir fait le nécessaire auprès de la Commune de Gland afin que l'on puisse disposer d'une salle.

2. Présentation du Comité constitutionnel et but de l'Association :

Les membres du Comité constitutionnel se présentent chacun leur tour.

M. Jean-Daniel Müller, vice-Président, M. François Martignier, Président, M. Philippe Noël, Membre et Mme Monique Bersier, Secrétaire.

M. Philippe Noël informe avoir œuvré auprès des Justices de Paix de Lausanne, Yverdon, Lavaux et le SCTP.

Le Président rappelle que le but de l'Association est de défendre les intérêts de ses membres. Cette dernière espère toucher l'ensemble du Canton.

3. Nomination du Comité :

Les membres du Comité constitutionnel se présentent au Comité.

M. François Martignier	Président
M. Jean-Daniel Müller	Vice-Président
M. Philippe Noël	Membre
Mme Monique Bersier	Secrétaire

Ils sont élus par acclamation.

4. Adoption des statuts :

M. Philippe Noël nous lit les statuts.

Après lecture de chaque article, ce dernier sera passé au vote.

Art. 1. OK.

Art. 2. Est modifié.

L'Association a pour but de défendre les intérêts de ses membres, qui sont au service des citoyens en difficultés administratives recensés par l'Etat de Vaud, et en assurant du respect de leurs droits.

L'Association se charge de la défense des intérêts moraux, professionnels et matériels de ses membres.

Le dernier paragraphe est supprimé.

Après discussion, cet article est accepté.

Art. 3. OK.

Art. 4. OK.

Art. 5 devient l'art. 7.

Le Comité se compose au minimum de 3 membres, dont obligatoirement et au minimum d'un Assesseur et d'un Curateur. La ou le Secrétaire est membre d'office du Comité.

Le Comité est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Association. Il gère ses bien et organise le travail. Il rend annuellement compte de sa gestion à l'Assemblée générale. Nommé par cette dernière, il se constitue lui-même.

Art. 6. OK.

Art. 7.

La décision d'admission d'un sociétaire revient au Comité qui en informe l'Assemblée générale.

Art. 8. OK.

Art. 9. OK.

Art. 10. OK

Art. 11. OK

Pour les compléments d'information, on se réfère aux articles 60 et suivants du Code Civil.

Tous les articles des statuts ont été soumis au vote et validés. Les statuts sont acceptés à l'unanimité avec les modifications apportées.

Il est demandé pourquoi payer une cotisation. M. Philippe Noël répond qu'il y aura quelques frais de secrétariat, collation après une assemblée, etc.

Le Comité a pensé à une cotisation d'un montant de CHF 20.- par personne.

Un budget sera établi pour les prochaines assemblées.

Jean-Daniel Müller espère qu'en créant cette Association l'on travaille ensemble. Nous sommes des curateurs et assesseurs privés et non des fonctionnaires de l'Etat.

5. Informations de M. le Député Didier Lohri, relai de nos demandes :

M. Didier Lohri s'est concerté avec M. le Député Raphaël Mahaim. Il est temps que le Conseil d'Etat prenne le taureau par les cornes et mette au budget une somme pour revaloriser le travail des assesseurs et curateurs privés. Qu'ils soient au bénéfice d'une contribution adaptée à leur travail.

La démarche de l'Association a débuté en août 2024.

Didier Lohri remercie le Comité d'avoir porté leur demande au Grand Conseil.

Le Président remercie chaleureusement Didier Lohri d'avoir été notre relai au Grand Conseil.

La tâche d'assesseur et curateur est importante.

Notre soirée n'étant pas faite pour répondre à des questions, une personne relaie quand même à M. le Député qu'il y a un problème chez Pro Infirmis qui ne veut plus que les familles officient comme curateur.

Il faudrait modifier cette façon de faire. Les familles sont contre ce changement. Le canton doit arrêter d'être l'organe de contrôle de cette institution.

Plusieurs personnes profitent de la présence de M. le Député pour poser des questions personnelles à leur dossier.

Il serait bien que les curateurs et assesseurs aient une adresse mail privée, comme celle de l'Etat. Une demande sera faite en ce sens.

Certaines banques posent aussi problème pour obtenir des informations sur les pupilles.

6. Nomination de l'organe de contrôle :

Il sera composé de : Mme Marisa Benedetto

M. Antonello Francescato

Mme Myriam Baldi, suppléante

7. Date de la prochaine assemblée :

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 28 mai 2026 du côté de Lausanne.

Lieu encore à définir.

8. Propositions individuelles :

Afin de toucher le plus de personnes possibles, il serait bien que les assesseurs demandent à leurs curatrices et curateurs s'ils seraient intéressés de faire partie de l'Association.

Il est indiqué aux curateurs qu'à chaque nouveau dossier il touche une indemnité de CHF 400.--.

Le Président clôt la séance à 21h.25 en remerciant les personnes présentes et les invite pour le verre de l'amitié.



Le Président :



La Secrétaire :